

Coordination entre les lieux de formation - Agente / Agent de transports publics CFC selon le plan de formation du 23 novembre 2020 15.12.2021, actualisé le 15.02.2024 (adaptation EP, 5e semestre: b1 maintenant 15 leçons, b2 maintenant 0 leçons)	Structure curriculaire																
	1 ^{er} semestre			2 ^e semestre			3 ^e semestre			4 ^e semestre			5 ^e semestre			6 ^e semestre	
	École	CIE 1	Entrepr.	École	CIE 2	Entrepr.	École	CIE 3	Entrepr.	École	CIE 4	Entrepr.	École	CIE 5	Entrepr.	École	Entrepr.
a Planifier et mettre en œuvre l'offre pour la clientèle : École professionnelle - 1^{re} année 120 leçons																	
a1: Établir des concepts d'offre et d'exploitation pour les prestations de transport	B/45	I									Ap	I/P					
a2: Développer et évaluer des variantes d'horaire	B/15	I	I/P								Ap						
a3: Calculer le besoin en infrastructure, en personnel ou en véhicules pour mettre en œuvre le mandat de transport		I		B/20		I/P					Ap						
a4: Élaborer les plans d'engagement du personnel, des véhicules ou la répartition des ressources en infrastructure pour réaliser le mandat de transport				B/40	I	I/P					Ap						
b Garantir l'exploitation : École professionnelle - 2^e année 80 leçons / 3^e année 20 leçons																	
b1: Garantir l'exploitation de prestations de transport en temps normal		I					B/15		I/P				Ap/15				
b2: Identifier les écarts à la norme lors de l'exécution des prestations de transport et prendre des mesures							B/20	I		Ap/40		I/P					
b3: Adapter les engagements de l'infrastructure, du personnel et des véhicules destinés au transport pendant la durée de l'écart							B/05	I/Ap	I/P				Ap/05				
b4: Ramener les engagements de l'infrastructure, du personnel et des véhicules destinés au transport à la normale une fois l'écart comblé								I/Ap				I/P					
c Communiquer avec la clientèle et d'autres interlocuteurs : École professionnelle - 1^{re} année 80 leçons / 2^e année 120 leçons / 3^e année 80 leçons																	
c1: Planifier l'information à la clientèle dans le trafic voyageurs et marchandises et la saisir dans les systèmes	*	I	I/P	*			B/10			*	Ap		*			*	
c2: Informer la clientèle du trafic voyageurs et marchandises et guider les flux de voyageurs					I	I/P	B/10				Ap						
c3: Recueillir et traiter les remarques d'interlocuteurs et de clients du trafic voyageurs et marchandises					I		*	Ap	I/P	B/20							
d Optimiser les offres et les processus opérationnels : École professionnelle - 3^e année 100 leçons																	
d1: Récolter et traiter des données d'exploitation et des informations pour optimiser les concepts et processus d'exploitation des prestations de transport												I			B/Ap 40	Ap	I/P
d2: Procéder à des analyses comparant les situations théorique et effective quant aux processus d'exploitation des prestations de transport et lancer des mesures d'optimisation															I/Ap	I/P	B/Ap 60
d3: Examiner l'efficacité des mesures d'optimisation des prestations de transport															Ap	I/P	

École professionnelle (EP):
600 leçons de connaissances professionnelles
B = Bases
Ap = Approfondissement
 * langues étrangères = une deuxième langue nationale et l'anglais, 20 leçons par semestre et langue

École, organisation formatrice
 Connaissances professionnelles: 600 leçons (dont 240 pour l'enseignement des langues étrangères)
 Culture générale et éducation physique: 480 leçons
Total 1080 leçons = Ø 1 jour / semaine

Cours interentreprises (CIE): 18 jours
I = Introduction
Ap = Approfondissement

CIE, organisation formatrice
CIE 1: 4 jours, 1^{er} sem., sem. 43-48, en 2 semaines
CIE 2: 4 jours, 2^e sem., sem. 15-20, en 2 semaines
CIE 3: 4 jours, 3^e sem., sem. 33-42, en 3 semaines
CIE 4: 4 jours, 4^e sem., sem. 01-08, en 2 semaines
CIE 5: 2 jours, 5^e sem., sem. 49-51, en 1 semaine
Si possible, pas de CIE pendant les vacances scolaires.

Entreprise: Ø 4 jours / semaine
I = Les apprentis sont introduits progressivement à la compétence opérationnelle.
P = Le mandat pratique est effectué pendant ce semestre.

Entreprise, organisation formatrice
 Les éventuels modules en entreprise surobligatoires pendant les trois années d'apprentissage ne doivent pas se recouper avec les jours de formation des autres lieux d'apprentissage.